





Programme des mercredis



Du 15 mai au 3 juillet 2024

Pour les enfants scolarisés

Dates	Matin	Après-midi			
15/05/24	Activité manuelle surprise	Breakdance			
22/05/24	Surprise fête des mères	Jardinage			
29/05/24	La maison des oiseaux	Jeux de cible			
05/06/24	Stylo à personnaliser	Jeux à la carte			
12/06/24	Street art	Jardinage			
19/06/24	On décore les instruments de musique	En route pour la musique			
26/06/24	Parcours rigolo	Jeux autour de la jonglerie			
03/07/24	Ramenez votre pique-nique et une bouteille d'eau				
	Atelier cuisine : on prépare le goûter	Jeux plein air			

INFORMATIONS PRATIQUES

OBJECTIFS DU CENTRE DE LOISIRS:

- Respecter le rythme de vie des enfants
- Favoriser la vie en collectivité
- Permettre à l'enfant de s'épanouir en tant qu'individu
- Éveiller la curiosité et favoriser l'ouverture d'esprit.

ACCUEIL: ALSH chemin pré de l'horloge 89310 Noyers sur Serein 03 86 82 62 02

A LA JOURNEE OU A LA DEMI-JOURNEE :

 MATIN 8H-9H30
 Accueil REPAS : 12H30-13H30
 APRES MIDI
 13H30-14H
 Accueil

 9H30-12H
 Activités
 14H-17H
 Activités

 12H-12H30
 Départ
 17H-18H
 Départ

- Pensez à inscrire votre enfant à l'avance...
- > Prévoir une casquette, un vêtement de pluie suivant le temps et des habits sans risque.
- Pensez à marquer les vêtements de vos enfants.

LES ACTIVITES peuvent être modifiées en cas de mauvais temps ou d'imprévu.

<u>LES REPAS</u>: Un service de repas vous sera proposé. Pour le mercredi, ils seront à commander ou à annuler le lundi avant 9h30 sinon ils seront facturés au prix d'achat.

<u>INSCRIPTIONS</u>: Vous pouvez compléter la fiche sur notre site à l'adresse suivante : https://lc.cx/Tfuqza et la renvoyer ensuite par mail : <u>alshnoyers@gmail.com</u>

<u>RENSEIGNEMENTS</u> au 07 72 30 51 70 ou par mail : <u>alshnoyers@gmail.com</u> ou **les jours d'ouverture au 03 86 82 62 02** tous les jours avant 9h30.

TARIFS:

- Les tarifs sont basés sur le quotient familial.
- Les familles doivent fournir avant l'accueil, leur numéro allocataire CAF **ou** leur avis d'imposition ou de non-imposition de l'année.

Tranches de quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Forfait mois 1/2 journée sans repas *	Journée sans repas	Journée avec repas	Forait mois journée avec repas *	Repas
0 à 450	4,50 €	7,38 €	15,75€	7,50€	10,38 €	27,75€	2,88 €
451 à 900	5,00€	7,88 €	17,50€	8,35 €	11,23 €	30,90 €	2,88 €
901 à 1300	5,50 €	8,38 €	19,25€	9,20€	12,08€	34,05 €	2,88 €
1 301 à 2 000	6,00€	8,88 €	21,00€	10,00€	12,88 €	37,00€	2,88 €
2 001 et plus	6,30€	9,18€	22,50€	10,60 €	13,48 €	39,40 €	2,88€

^{*} Le forfait des mercredis se déclenche à la suite de 4 présences dans le même mois, par le même enfant





